

Dimanche, 17 Novembre 1850.

N° 123.

LE NOUVEL ÉCHO DE LA LOIRE, JOURNAL DE ROANNE ET DU DÉPARTEMENT.

Cette Feuille paraît le
Dimanche. On s'abonne
au Bureau du Journal,
chez CHORGNON père,
impr., place du marché,
à Roanne; — et à Paris,
à l'Office-Correspondant,
r. N-D-des-Victoires, 49.

ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS.

On insère gratuitement les articles d'utilité publique.

ABONNEMENT :
1 an. 6 fr.
6 mois. 3 fr. 50 c.
3 mois. 2 fr. 50 c.
1 mois. 85 c.
Rég. Loire. 9 f. 5 f.
— limitroph. 9 f. 5 f.
— non limit. 10 f. 6 f.

Prix des insertions :
20 c. la ligne.
Annonces : 40 c.

Bulletin local.

ROANNE, 17 NOVEMBRE 1850.

MESSAGE

DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

L'Assemblée législative a repris le cours de ses travaux. En congé depuis trois mois, la rentrée a été nombreuse et animée. Beaucoup de groupes curieux, inoffensifs, stationnaient aux abords du palais de l'Assemblée; mais aucun trouble n'a eu lieu, ainsi que l'attendaient certains individus.

Le lendemain M. le Ministre de l'intérieur a lu le Message de M. le Président de la République; cette lecture a été entendue avec une religieuse attention et il été accueilli par les braves unanimes de la droite et du centre de l'Assemblée.

Nous désirerions bien donner à nos lecteurs copie de cet acte important du premier magistrat de la France, mais son étendue n'en permet pas l'insertion dans notre petite feuille. Nous dirons seulement qu'il a été classé par chapitres, dont chacun traite de ce qui a rapport à chaque ministère.

Le Message déclare spécialement que l'impôt foncier aura dans le prochain budget un dégrèvement de 25 millions et que le crédit public a pris une heureuse extension. Le Gouvernement s'occupe de divers projets de lois, notamment d'un projet qui doit assurer une existence honorable aux débris des valeureuses phalanges de la République et de l'empire. — Le Pouvoir a donc l'intention d'améliorer la position des contribuables etc. Les contributions indirectes subiront une diminution de près de cent millions.

Le Message annonce que le commerce extérieur

a pris des développements satisfaisants; que le recouvrement des contributions se fait partout avec facilité, en sorte que le Gouvernement espère pouvoir dégrever les départements trop chargés. — Le nôtre pourrait donc s'en ressentir.

M. le Président de la République termine son message en disant que ses voyages ont été calomniés; qu'il se renferme dans son serment etc.

Au surplus nous pensons qu'on donnera ici le résumé même du Message de M. le Président L. Napoléon, la loi ne nous l'imputera pas à crime.

RÉSUMÉ DU MESSAGE.

Tel est, messieurs, l'exposé rapide de la situation de nos affaires. Malgré la difficulté des circonstances, la loi, l'autorité ont recouru à tel point leur empire, que personne ne croit désormais au succès de la violence. Mais aussi, plus les craintes sur le présent disparaissent, plus les esprits se livrent avec entraînement aux préoccupations de l'avenir. Cependant la France veut jouir avant tout du repos. Encore émue des dangers que la société a courus, elle reste étrangère aux querelles des partis ou d'hommes; si méquines en présence des grands intérêts qui sont en jeu.

J'ai souvent déclaré, lorsque l'occasion s'est offerte d'exprimer publiquement ma pensée, que je considérerais comme de grands coupables ceux qui, par ambition personnelle, compromettraient le peu de stabilité que nous garantit la constitution. C'est ma conviction profonde; elle n'a jamais été ébranlée. Les ennemis seuls de la tranquillité publique ont pu dénaturer les plus simples démarches qui naissent de ma position.

Comme premier magistrat de la République, j'étais obligé de me mettre en relation avec le clergé, la magistrature, les agriculteurs, les industriels, l'administration, l'armée, et je me suis empressé de saisir toutes les occasions de leur témoigner ma sympathie et ma reconnaissance pour le concours qu'ils me prêtent; et surtout, si mon nom comme mes efforts ont concouru à raffermir l'esprit de l'armée, de laquelle je dispose seul, d'après les termes de la Constitution, c'est un service, j'ose le dire, que je crois avoir rendu au pays, car toujours j'ai fait tourner au profit de l'ordre mon influence personnelle.

La règle invariable de ma vie politique sera, dans toutes les circonstances, de faire mon devoir, rien que mon devoir.

Il est aujourd'hui permis à tout le monde, excepté à moi, de

vouloir hâter la révision de notre loi fondamentale. Si la constitution renferme des vices et des dangers, vous êtes tous libres de les faire ressortir aux yeux du pays. Moi seul, lié par mon serment, je me renferme dans les strictes limites qu'elle a tracées.

Les conseils généraux ont en grand nombre émis le vœu de la révision de la constitution. Ce vœu ne s'adresse qu'au pouvoir législatif. Quant à moi, élu du peuple, ne relevant que de lui, je me conformerai toujours à ses volontés légalement exprimées.

L'incertitude de l'avenir fait naître, je le sais bien des appréhensions en réveillant bien des espérances. Sachons tous faire à la patrie le sacrifice de ces espérances, et ne nous occupons que de ses intérêts. Si dans cette session, vous votez la révision de la constitution, une constituante viendra refaire nos lois fondamentales et régler le sort du pouvoir exécutif. Si vous ne la votez pas, le peuple en 1852, manifestera solennellement l'expression de sa volonté nouvelle. Mais, quelles que puissent être les solutions de l'avenir, entendons-nous, afin que ce ne soit jamais la passion, la surprise ou la violence qui décide du sort d'une grande nation; inspirons au peuple l'amour du repos, en mettant le calme dans nos délibérations; inspirons-lui la religion du droit en ne nous en écartant jamais nous-mêmes; et, croyez-le, le progrès des mœurs politiques compensera le danger d'institutions créées dans des jours de défiances et d'incertitudes.

Ce qui me préoccupe surtout, soyez-en persuadés, ce n'est pas de savoir qui gouvernera la France en 1852, c'est d'employer le temps dont je dispose, de manière à ce que la transition, quelle qu'elle soit, se fasse sans agitation et sans trouble.

Le but le plus noble et le plus digne d'une âme élevée n'est pas de rechercher, quand on est au pouvoir, par quels expédients on s'y perpétuera, mais de veiller sans cesse aux moyens de consolider, à l'avantage de tous, les principes d'autorité et de morale, qui défient les passions des hommes et l'instabilité des lois.

Je vous ai loyalement ouvert mon cœur; vous répondrez à ma franchise par votre confiance, à mes bonnes intentions par votre concours, et Dieu fera le reste.

Recevez, messieurs, l'assurance de ma haute estime.

Signé, LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE.

— On nous annonce que M. Anglès, représentant de la Loire, a été nommé, par le 7^e bu-

représentants de l'armée républicaine passèrent devant la maison de maître Larcher, Bonaparte fit arrêter le cortège.

D'une fenêtre pavoisée descendaient deux aigles romaines, symbole de la gloire qu'avait conquise Dugommier et le jeune lieutenant. Bonaparte dirigea vers la fenêtre son regard altier, et rencontra un autre regard plein d'enthousiasme et d'admiration, celui d'une jeune fille qui jetait au vainqueur des branches de laurier. L'officier en ramassa une et la glissa brusquement dans son sein. Puis, se tournant vers Dugommier,

— Général, lui dit-il, regardez cet œu suspendu à l'une de ses deux croisées parmi des fleurs et des trophées.

— Il porte un chiffre, ce me semble, répondit le général... Un P et un B entrelacés, par ma foi! ajouta gaiement Dugommier. Puis j'aperçois les attributs des arts et de la guerre, et de plus une tête de femme ravissante. Parbleu? Vous êtes un heureux mortel, lieutenant!

— Vous vous imaginez sans doute que le P représente la jeune fille?

— Et le B Bonaparte. C'est entendu.

— Eh bien! vous vous trompez, général.

— Ma foi, mon cher, j'en suis sûr pour vous.

— Le P. est la première lettre d'un nom célèbre, de celui de Nicolas Poussin, qui fit un de ses chefs-d'œuvre dans cette chambre, et auquel cette jeune fille a voué un culte enthousiaste.

— Mais le B, le B, très cher!

— Ah! le B a été mis à mon intention, je l'ai vu.

— Que vous disais-je?

— Par ce seul motif, ajouta Bonaparte, que

Feuilleton.

TOULON ET ABOUKIR.

(Suite.)

II.

Georges Letellier s'était éloigné la mort dans le cœur. Il avait vu Jeanne s'agenouiller lorsque l'inconnu avait été frappé; que pouvait désormais importer l'existence au malheureux ouvrier! Il avait un rival, un rival aimé...

Sans trop savoir où il allait, il marcha longtemps sur la grève, évoquant le souvenir de la vision désespérante qui l'avait frappé. Une sueur froide inondait son front, sa poitrine haletait. Il alla ainsi jusqu'au bord de la mer. Alors, la stupeur qui engourdissait ses facultés se dissipa, et il put mesurer toute l'étendue de son malheur.

Georges contempla longtemps d'un œil farouche les bords déchiquetés de la rade et les flots qui venaient mourir sur la plage.

Une horrible pensée de suicide s'était emparé de son esprit. Il tira de sa poche le seul œu qui s'y trouvât et attendit le passage d'un marinier.

Quelqu'un passa, en effet, quelqu'un qui fut frappé de sa pâleur et de son air abattu, quelqu'un qui lut rapidement sa pensée dans son regard. Georges reconnut le jeune officier d'artillerie qui ne quittait jamais le brave Dugommier. Le soldat s'approcha de lui, et d'une voix dont le timbre allait au cœur :

— Que diable attends-tu donc là, lui dit-il, à pareille heure?

— Un marinier qui me conduise au large, citoyen officier, répondit Georges.

— Aurais-tu, par hasard, l'intention de faire une promenade en mer? Tu devrais savoir, ce me semble, que, pendant un siège et avant le jour on ne rôde pas ainsi autour d'un camp. Le général a ordonné de saisir tous ceux qu'on trouvera sur la plage; ainsi donc, tu vas me suivre.

— Mais... lieutenant!

— Pas de réplique. On ne va pas se promener en mer quand l'ennemi fait croisière le long des côtes.

D'un geste impérieux, l'officier obligea Georges à marcher devant lui. Le typographe regarda avec désespoir les flots dans lesquels il avait voulu chercher l'oubli de ses malheurs. Il joignit les mains et se soumit à sa destinée.

Douze heures après cet événement, l'Anglais, vaincu abandonnait Toulon après avoir coulé bas 20 de nos plus beaux vaisseaux, et Bonaparte avait attaché un premier fleuron à son immortelle couronne.

Une foule immense courait çà et là dans la ville et répétait avec enthousiasme le nom du jeune officier dont le génie nous avait donné la victoire. Vers le soir, le général Dugommier, accompagné de Bonaparte, traversa le quartier de l'arsenal pour se rendre à la métropole. Les cris mille fois répétés de : vive Dugommier, vive Bonaparte! remplissaient les airs sur le passage des héros. Une foule immense se pressait dans les rues, encombraient les fenêtres. Les hommes agitaient le drapeau aux trois couleurs, les femmes jetaient leurs bouquets et jonchaient le pavé de fleurs; lorsque les deux

reau membre de la Commission des intérêts communaux et départementaux. — C'est assez dire que ceux de l'arrondissement de Roanne surtout et ceux de notre département en particulier, ne seront pas oubliés.

— Nous avons imprimé le budget de la ville pour l'exercice 1851; en voici la récapitulation :

Recettes ordinaires, . . . 103,518 f. 80 c.
— extraordin., . . . 12,375 f. 50 c.

Total, 115,694 f. 10 c.

Dépenses ordinaires, . . . 86,430 f. 54 c.
— extraord. 29,213 f. 70 c.

Total, 115,694 f. 10 c.

Les dépenses font donc équilibre aux recettes.

Nous entendions naguère une discussion entre personnes d'opinions différentes, relativement à l'instruction qui, disait-on, devait être gratuite.

Nous ne connaissions pas alors les sacrifices que la ville de Roanne fait dans ce but. Nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs, pour édifier les différens partisans de l'enseignement gratuit, la section qui concerne l'instruction publique, etc.

Nous copions :
Dépenses relatives à l'instruction publique et aux beaux-arts.

Subvention au collège (1850-51), . . . 7,000 f.
Ecoles primaires élémentaires, . . . 7,740 f.
Bibliothèque publique, 250 f.
Salles d'asile, 2,250 f.
Musée, 200 f.

Total, 18,510 f.

Il est vrai de dire que la ville fait recette de 5 cent. pour l'instruction primaire, recette qui produit 2512 fr. 59 c. Ainsi la ville sacrifie donc annuellement environ 16,000 fr. pour l'instruction gratuite et les beaux-arts.

Nous avons appris trop tard pour être mentionné dans les colonnes de notre dernier numéro, l'acquiescement de notre confrère l'*Avenir républicain*, de St-Etienne, traduit aux assises de la Seine, sur la plainte en diffamation de MM. Duché, Pelletier et Nadaud, représentants du Peuple, à l'occasion d'un article intitulé *l'Opposition rouge*.

L'*Avenir* a été défendu par M. Leuillon

j'ai trouvé dans cette chambre le moyen de délivrer Toulon.

Dugommier n'en demanda pas davantage, et se contenta d'adresser à Jeanne un gracieux salut. La foule conduisit les deux officiers en triomphe jusqu'aux portes de la cité.

Jeanne était livide d'exaltation; son front pur et radieux rayonnait de joie; son teint s'animait par l'enthousiasme, et son sein se gonflait voluptueusement par toutes ces délicieuses sensations. Et puis, elle attendait Georges, Georges qui allait venir sans doute et à qui elle avait un secret à confier; Georges qui peut-être confondra dans les rangs du peuple, rendait aussi son tribut d'hommages au sauveur de Toulon.

Attends, pauvre jeune fille, attends, pauvre fiancée; hélas! il ne reviendra pas celui que réclame ton cœur! il s'éloigne... il est parti... Profitant du désordre qu'a fait naître cette prompt victoire, il a trompé la vigilance des gardes et s'est échappé.

Chère Jeanne! il te reste une sublime tâche... vois, là bas, derrière l'arsenal, cette pauvre mère, folle de désespoir en demandant son fils; elle n'a plus de soutien; elle n'a plus d'affection; elle est désormais seule au monde. Et c'est une chose si épouvantable que l'isolement, l'isolement succédant à la vive tendresse! Oh! garde-la de ce cruel martyre, chère et douce Jeanne...

Vers la fin de décembre, c'est-à-dire quelques jours après ces événements, la chambre qui avait salué le grand peintre des Andelys et le grand soldat de la Corse, devenait la demeure de l'infortunée Letellier: la noble fiancée de Georges, à défaut de mari, avait retrouvé une mère.

de Thorigny, dont le talent oratoire s'est si souvent fait remarquer comme avocat-général.

Le lendemain, le gérant de la *Mode* a été condamné, sur la déclaration des jurés, à trois ans de prison et 5000 fr. d'amende, pour offense envers M. le Président de la République.

Nous félicitons notre confrère sur son acquiescement. Nous aurions bien la pensée d'ajouter quelque chose à cet égard, mais nous craignons d'être poursuivi pour outrepasser des limites que nous n'apercevons pas et que la loi n'a pas même tracées.

Nous le félicitons encore sur son courage et nous l'engageons à la persévérance dans la noble tâche de la défense de l'ordre et de la société.

UN MEURTRE A NOAILLY.

Le dimanche 10 courant, entre dix et onze heures du soir, le nommé Pierre Vinet, était dans un cabaret du bourg de Noailly, à boire avec deux amis. En sortant pour se rendre à leurs domiciles distant d'environ 2 kil., ils entendirent une femme pleurer sur la place publique. Cette femme était l'épouse du sieur Jean-Marie Blondel, laquelle, chassée du domicile conjugal, suivant la chronique, se lamentait à cause des mauvais traitements de son mari.

La rumeur publique ajoute que Vinet et ses deux compagnons allèrent droit à cette femme et l'engagèrent à rentrer chez elle; mais le mari survenant inopinément aurait tout d'abord et sans proférer une parole, porté deux coups de couteau à la tête de Vinet et un 3^e coup au ventre. Une seule minute a suffi pour terminer cette scène déplorable.

Vinet, ainsi frappé, aurait été conduit près de la porte d'une maison, dont la porte aurait été à l'instant fermée, au récit de ce qui venait d'arriver. Comme il était tard, force fut aux deux compagnons de Vinet de mettre celui-ci sur la route de son domicile. Ayant rencontré une maison d'amis peu éloignée de chez lui, Vinet fatigué de ses blessures et par la perte de son sang, aurait réveillé les gens de la maison. Mis au lit à l'instant, un exprès, envoyé à Charlieu, aurait ramené un médecin pour panser le blessé. Mais vers deux

III.

Le nom de Bonaparte atteignit une immense célébrité; ses victoires avaient d'autant plus de retentissement, qu'elles venaient de loin.

Perdu dans les déserts de l'Egypte, il battait les Mamelucks, gagnait la bataille des Pyramides et entraînait triomphant, au Caire, Loyal amant de la science, il marchait en sa compagnie le long du Nil, cherchant avec elle des inscriptions antiques, et reconstruisant un peuple de toute pièces l'aide de ses monuments. Instruit des préceptes d'une sage philosophie, il accordait son respect aux usages égyptiens, comme aux pratiques de son propre culte, et, allant s'entretenir avec Dieu dans la mosquée de Mahomet, comme il l'eût fait dans l'Eglise du Christ. Puis, empruntant de préférence au Coran, de poétiques citations en même temps qu'il portait au comble l'enthousiasme de ses soldats, il recevait des indigènes le titre tout oriental de *sultan du feu*.

Or, le sultan du feu, concevant toujours des projets gigantesques, partit pour la Syrie où l'appelaient une armée turque. Là, il s'illustra au Mont-Thabor et revint au Caire couvert de gloire.

Un jeune homme l'avait suivi dans cette longue suite d'exploits, c'était Georges Letellier, enrôlé depuis peu sans le consentement de sa mère, grâce au désordre de ces temps, et qui, toujours, appelait la mort comme le seul remède à ses douleurs, car l'absence n'avait pas fermé la plaie de son âme.

Mais si Georges revenait quelquefois avec une douzaine de trous à son uniforme, aucune balle ne vint jamais atteindre. Comme disaient les anciens :

heures après minuit, Vinet succombait aux coups qu'il avait reçus.

Le meurtrier Blondel a été arrêté par la gendarmerie de la Pacaudière et écroué dans la maison d'arrêt de Roanne.

— Hier matin, un jeune enfant nommé Henri Jacquet, descendait rapidement les escaliers tournants d'une maison voisine de son domicile, en s'appuyant et se penchant sur la rampe. Il est tombé sur les dalles du rez-de-chaussée et a été relevé mort. Cet enfant avait dix ans.

TRIBUNAL DE ROANNE.

Lundi dernier a eu lieu l'installation du nouveau président du tribunal civil de Roanne. Il se nomme Godemel.

A l'ouverture de l'audience, M. le procureur de la République a lu le décret qui nomme M. Godemel, et le procès-verbal de prestation de serment de ce magistrat devant la cour de Lyon.

Après quoi M. le Président est monté sur son siège et a fait une petite allocution. Il a rappelé qu'il succède à un homme honorable dont la longue carrière avait toujours été appréciée, — qu'il s'efforcera, comme lui de rendre la justice avec équité. Il a ensuite félicité les membres du barreau de l'esprit de désintéressement dont l'opinion s'est répandue au loin, et de la bonne harmonie qui existe entre eux et le tribunal, harmonie qu'il tâcherait de conserver.

En somme l'auditoire a paru satisfait de cette courte allocution de M. le Président.

M. Godemel rend la justice avec dignité et gravité. Il ne faut pas s'en étonner: il a été pendant trois ans président d'une chambre temporaire à Riom.

On nous annonce que M. Verchère, juge en ce siège a donné sa démission.

— Nous avons appris avec une vive satisfaction, qu'une nouvelle société musicale, de symphonie et de chant, vient d'être constituée, et qu'une messe solennelle sera célébrée en l'honneur de Sainte Cécile, dans la chapelle du Collège, le dimanche 24 courant, à 9 heures.

— Vendredi dernier, il y avait sous notre halle un tel encombrement de grains, que l'on ne pouvait pas circuler intérieurement. Aussi la baisse s'est-elle prononcée d'une manière sensible.

Dieu protège les hommes qui se dévouent.

Grâce à sa belle conduite le jeune homme avançait rapidement en grade.

Cependant l'armée d'Egypte s'immortalisait. Bonaparte se préparait à frapper un grand coup pour accomplir son œuvre. Il fallait qu'il traversât, à Aboukir, une armée de vingt mille Turcs qui venait de débarquer dans la rade. Six mille hommes, avec quelques escadrons, composaient toutes les forces que l'ardent et invincible général pouvait leur opposer.

Parmi les détachements envoyés en avant, il en était un commandé par un jeune capitaine dont la bravoure avait été remarquée sur plus d'un champ de bataille. En ces temps de prodiges, la valeur n'avait pas d'âge. Georges occupait donc un poste avancé, résolu cette fois de se débarrasser d'une existence qui lui était à charge. L'image de Jeanne lui apparaissait sans cesse, et il fallait bien qu'il effaçât dans le sang ce doux et terrible souvenir.

L'armée française prenait ses positions pour le lendemain, lorsqu'un aide de camp vint avertir Georges qu'il devait emporter une redoute dont le feu inquiétait sérieusement le général. Georges divisa aussitôt sa troupe en deux corps, ordonna à l'un de tourner l'ennemi et de lui couper la retraite, et il se mit à la tête du second.

En avant! cria l'intrépide jeune homme, en lançant le premier. Toute sa troupe, excitée par un si vaillant courage, le suivit au pas de course, et un combat acharné s'engagea.

(La suite au prochain n°)

La lettre suivante vient de nous être adressée :

Monsieur le rédacteur,
Je vous prie d'insérer dans le plus prochain numéro de votre journal la note suivante :

AVIS.

INSTITUTION DE JEUNES-GENS,
DIRECTION PAR M. GAUDRY,
Rue Neuve-des-Bourrasnières numéro 25.

M. GAUDRY a satisfait à toutes les conditions prescrites par la loi du 15 mars 1850.
Le délai fixé par le dernier paragraphe de l'art. 28 expire le 20 novembre.

Les classes s'ouvriront de plein droit mardi prochain, 20 novembre.
L'objet de l'enseignement est le même que dans les collèges.

J'ai l'honneur de vous saluer,
GAUDRY.

Nouvelles diverses

CONSEIL DE GUERRE DE LA 6^e DIVISION MILITAIRE.

Audience du 5 octobre.

Cris sédition. — Un prédicateur de guillotine et de refus d'impôts.

Il n'est malheureusement que trop vrai qu'il existe dans les campagnes des misérables au cœur profondément gangrené, qui rêvent guillotine, ruine, pillage. Tantôt on les voit parcourir les campagnes, hanter les cabarets, dévaster de dessous leurs blouses d'ignobles feuilles où se trouvent accumulées les plus grossières, les plus sales injures contre les autorités ; avec quels délices ils lisent et relisent ces odieuses diatribes ! Tantôt on les rencontre sur le seuil de leur porte, dans leur champ, criant, vociférant contre les riches, contre l'impôt et essayant, par de coupables manœuvres, de grossir le nombre des mécontents et de créer ainsi pour l'émeute des soldats prêts à marcher au premier signal.

Aupécle, cultivateur à Saint-Martin-d'Estreaux (Loire), comparait devant le conseil sous l'inculpation d'excitations à la haine et au mépris des citoyens entre eux.

Depuis longtemps la clameur publique avait signalé Aupécle à l'autorité comme faisant de la propagande socialiste ; toutefois son arrestation ne fut pas jugée nécessaire.

Dans les mois de mai et juin dernier, ses propos prirent une telle gravité, qu'il fut impossible de les tolérer davantage sans danger pour la tranquillité de la petite commune dont Aupécle s'était fait l'orateur. Chaque dimanche, au sortir de la messe, il venait sur la place et, s'adressant aux habitants, leur disait :

« Pourquoi faites-vous les prestations pour les chemins ? Voilà deux ans que je n'en fais pas, et l'on ne m'a pas pendu pour cela ! »

« Les blancs ont fait mettre encore 52 millions d'impôts sur les malheureux, et l'on ne s'arrêtera pas là. »

« S'il y en avait beaucoup comme moi, nous marcherions sur Paris, et nous aurions bientôt réglé tous ces blancs. »

D'autres fois c'était la guillotine dont il réclamait l'office.

« Je voudrais couper le coup à tous les riches, à tous les blancs, à tous les députés. Si j'allais à Paris, j'en rapporterais quelque chose... ; et un geste significatif venait expliquer la nature de l'empêchement qu'il se proposait de faire.

Il tenait ouvertement ses propos et d'autres semblables dans les cabarets, dans les cafés, lorsque un ordre d'arrestation est venu heureusement tarir l'éloquence de ce Danton champêtre, qui aurait volontiers cumulé les fonctions de juge et d'instructeur.

Aupécle était de son propre aveu un des lecteurs assidus du *Prolétaire*, qu'un ami lui envoyait régulièrement pour former ses opinions politiques, l'éclairer sur les véritables intérêts du pays et sur les moyens de ramener la paix et la prospérité.

Aimable journal ! aimable lecteur !
Le conseil de guerre a condamné Aupécle à deux ans de prison et à cent francs d'amende.

(Courrier de Lyon.)

— Une commission nommée par l'Assemblée législative s'occupera mardi de la réforme hypothécaire, attendue depuis long temps.

— Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, ont été nommés inspecteurs de l'instruction primaire dans le département de la Loire :

M. Arquillière, en qualité d'inspecteur de 2^{me} classe pour l'arrondissement de Montbrison ;

M. Chavassieu, en qualité d'inspecteur de 4^{me} classe pour l'arrondissement de St-Etienne ;

M. Ballefin, maître de pension à St-Maurice-de-Reman (Ain), provisoirement inspecteur de 5^{me} classe pour l'arrondissement de Roanne.

— La section de la commission consultative d'agriculture pour l'arrondissement de Roanne est ainsi composée :

Lapacaudière,	M. de Lablanche.
St-Haon-le-Châtel,	M. Alamartine.
Perreux,	M. Rochard.
St-Germain-Laval,	M. Crétin.
Roanne,	M. Blanche.
Neronde,	M. Fontenelle.
St-Just-en-Chevalet,	M. E. De Neufbourg.
Charlieu,	M. Thénier.
Belmont,	M. Desre aîné.

Membres de droit : MM. Dupeloux, Coupât, De Tardy, présidents de Sociétés d'agriculture.

— Un bien déplorable événement est arrivé à bord de notre beau vaisseau le *Falmv*. Plusieurs caisses d'artifice ayant pris feu, 20 marins ont été frappés : 17 d'entr'eux, horriblement mutilés, sont morts une heure après. Le vaisseau a essuyé des avaries qui forcent à le faire rentrer en rade pour le réparer.

— Les journaux anglais s'extasient sur le message du président de la République, qu'ils regardent comme un chef-d'œuvre de conscience et de sage politique.

Agriculture.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient de demander aux commissions départementales, dont l'organisation a eu lieu aux termes de la circulaire du 10 octobre dernier, la solution des questions suivantes :

A. Questions à résoudre par la commission départementale réunie en assemblée générale.

1^o Quelle est dans le département, d'après les études locales faites, l'importance en valeur et en surface des terrains qui seraient utiles d'assainir par l'établissement de rigoles d'écoulement, d'empierrements souterrains ou de travaux à drainer ?

Même question pour les terrains susceptibles d'être irrigués.

Même question pour les terrains qui pourraient utilement être marnés ou chaulés.

Vous voudrez bien faire remarquer à MM. les membres de la commission qu'il s'agit, relativement à l'étendue des terrains, d'évaluations approximatives, et qu'à l'égard des avantages que l'agriculture pourra retirer des améliorations projetées, on désire seulement celles dont l'effet se présente comme prochain et sérieux. La question posée n'a trait, d'ailleurs, qu'aux études déjà faites dans la localité et dont le résultat peut, par conséquent, être donné immédiatement.

La commission indiquera en outre :

Les travaux extraordinaires qui pourraient être exécutés pour assainir et irriguer ces terrains ;

Les sommes qui seraient approximativement nécessaires pour réaliser chacune de ces améliorations.

En ce qui concerne l'exécution de ces travaux, elle aurait à indiquer dans quelles proportions le concours de l'état serait nécessaire, et de quelle importance serait la part mise à la charge du département, des communes et des particuliers intéressés.

Elle aurait enfin à apprécier :

En combien d'années les travaux dont il s'agit pourraient être exécutés ;

Le chiffre des avantages que réaliseraient ces améliorations foncières.

B. Questions à résoudre par les sections de la commission départementale d'agriculture.

1^o Les céréales sont-elles exposées, dans la circonscription de la section, aux ravages de quelques insectes nuisibles ?

En cas d'affirmative, quelle est l'importance des dégâts produits ? Quels sont les moyens employés par les agriculteurs pour s'y soustraire ?

2^o La maladie qui frappe, depuis plusieurs années, les pommes de terre se reproduit-elle cette année dans la localité ?

En cas d'affirmative, quelle paraît être approximativement l'importance des ravages qu'elle exerce sur la récolte ? Ces ravages sont-ils supérieurs, inférieurs ou égaux à ceux qui se sont produits dans les années précédentes ?

A quelle cause attribue-t-on généralement dans la contrée, sinon l'existence de cette maladie, du moins les préférences locales qu'elle affecte ?

Quels sont les moyens adoptés pour s'y soustraire ?

3^o Règne-t-il dans la circonscription de la section quelque maladie épizootique frappant les animaux domestiques ?

En cas d'affirmative, quels sont les animaux atteints ; quels symptômes la maladie affecte-t-elle ; quelle est l'importance approximative de ses ravages et quels sont les moyens adoptés pour en préserver les animaux ?

4^o Vous chargerez chaque section, en outre, de préparer le recensement des animaux des diverses espèces chevaline, bovine, ovine, caprine et porcine. Ce recensement doit comprendre les existences en animaux des deux sexes, indiquer les races, le prix moyen et distinguer les jeunes des adultes.

J'ai fait dresser, dans ce but, des travaux spéciaux qui vous sont transmis avec toutes les indications nécessaires, pour mettre les membres de la commission en mesure de les remplir et de composer ainsi un travail instantané d'ensemble.

C. Questions à résoudre par chacun des membres de la Commission.

1^o Quel est, dans le canton, le produit présumé de la récolte de 1850, soit en céréales, soit en autres plantes servant à l'alimentation des hommes ?

Ce produit peut-il être considéré comme égal, supérieur ou inférieur au produit ordinaire d'une année commune ?

2^o Quelle est l'importance approximative du restant des récoltes précédentes ?

D. Questions spéciales pour certaines commissions départementales d'agriculture, ou même pour quelques-unes des sections.

1^o Quelle est l'importance de la récolte de 1850, en vins ou en cidres ?

Quelle est la qualité de cette récolte ?
Le prix du vin ou du cidre est-il supérieur, inférieur ou égal à celui de l'année précédente et à celui d'une année commune ?

2^o La récolte des feuilles de mûrier, en 1850 a-t-elle été égale, supérieure ou inférieure à celle des années précédentes et à celle d'une année commune ?

Les éducations des vers à soie présentent-elles des résultats égaux, supérieurs ou inférieurs à ceux des années précédentes ?

3^o Quelle est l'importance de la récolte, en 1850,

Pour les plantes tinctoriales,
Pour les plantes textiles,
Pour les plantes oléagineuses,
Pour les autres plantes industrielles, telles que le houblon, le tabac, le safran, la cardère, etc. ?

Les résultats de la récolte de 1850, pour ces diverses plantes, sont-ils supérieurs, égaux ou inférieurs à ceux de la récolte d'une année commune ?

Chemins vicinaux.

Dans une circulaire adressée à MM. les sous-préfets, maires et agents-voyers du département, M. le préfet de Maine-et-Loire s'attache à faire ressortir l'utilité des cantonniers pour le bon entretien des chemins.

« L'expérience, dit ce magistrat, me permet de vous dire, Messieurs, qu'il n'y a pas d'objection sérieuse à faire contre l'institution des cantonniers.

Si l'on a dans les communes des ressources en argent tellement insuffisantes que les cantonniers étant payés, il ne reste presque plus rien pour achat de matériaux ; si même le traitement absorbe toutes les ressources, je dis qu'il ne faut pas hésiter, même dans ces deux cas là, à instituer le cantonnier communal.

« Avec lui seulement en effet, quand il aura pris quelque habitude de son travail, les prestations doivent devenir tout-à-fait fructueuses, parcequ'il pourra indiquer d'avance les points où l'on devra déposer des matériaux qu'ils emploieront ensuite, dans le cours de l'année, en réparant à mesure certains mauvais pas, en comblant des ornières dont on ne s'occupe aujourd'hui que quand les chemins sont devenus impraticables, et pour y accomplir alors par adjudications des réparations très coûteuses qui ne sont pas soignées et qui doivent être, par cette raison, suivies de prochaines dépenses semblables que l'entretien régulier et la main seule du cantonnier peuvent épargner.

(Avenir républicain.)

— Les troubles de l'Ardèche sont apaisés. Le préfet et les autorités de Privas s'y étant portés, 20 des plus mutins ont pris la fuite, et le reste des insurgés s'est soumis. La garde nationale a été désarmée.

Annonces Judiciaires ET AVIS DIVERS.

VENTE

PAR EXPROPRIATION FORCÉE,
EN 2 LOTS, SANS ENCHÈRE GÉNÉRALE,

Pardevant le Tribunal de Roanne,

D'IMMEUBLES,

Situés à Violay,
Appartenant à Antoine Brulas et Mag-
delaine Thimonier, son épouse,
Consistant en corps de bâtiment d'habitation et
d'exploitation, terres, prés et bois taillis.

ADJUDICATION AU 26 NOVEMBRE 1850.

M^e CHEZ, avoué poursuivant.

VENTE

PAR EXPROPRIATION FORCÉE,
Pardevant le Tribunal de Roanne,

d'IMMEUBLES

Situés sur les communes de Saint-Hilaire et de
Chandon.

Appartenant à M. Louis-Philibert-
Antoine Prosper Bourcier,

Consistent en terres, prés et bois taillis.

ADJUDICATION AU 26 NOVEMBRE 1850.

M^e MAGNIEN est l'avoué poursuivant.

(Etude de M^e ATHIAUD, avoué à Roanne.)

DEMANDE EN SEPARATION DE BIENS.

Suivant exploit de l'huissier Marillier, de
Roanne, en date du treize novembre mil huit
cent cinquante, enregistré, la dame Victoire-
Josephine Dubouis-Bonnefond, épouse du sieur
Jean-Baptiste Christophe, propriétaire cultivateur,
avec lequel elle demeure à Belmont, a formé
contre son dit mari, demande en séparation de
biens et liquidation de ses reprises.

M^e Athiaud, avoué près le tribunal civil de
Roanne, où il demeure, a été constitué par la-
dite dame Dubouis-Bonnefond et occupera pour
elle dans ladite instance.

Pour extrait certifié sincère:

Signé ATHIAUD.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

FAILLITE

DE GEORGES CHANTOUSSELLE PÈRE,

Ci-devant marchand à Roanne.

MM. les créanciers de la faillite de Georges
Chantousselle père, ci-devant marchand demeu-
rant à Roanne, sont convoqués à se réunir le
vingt-cinq courant, à neuf heures du matin, au
Greffe du Tribunal de Commerce de Roanne,
pour entendre 1^o le compte de M. Gembicki,
syndic; 2^o les propositions du failli, consentir
à un concordat, sinon assister à un contrat d'union,
sous la présidence de M. Guillon, juge-commis-
saire.

Roanne, le 12 novembre 1850.

BARBE, greffier.

Nota. Il ne sera admis à cette réunion que les
créanciers vérifiés et affirmés, ou admis par pro-
vision.

A VENDRE

ETUDE DE NOTAIRE,

dans un chef-lieu des cantons de l'arron-
dissement de Roanne.

S'adresser à M^e DECHASTELUS, avoué.

APPARTEMENT

COMPLET,

Rue Neuve-des-Bourrassières, 14,

A LOUER.

S'adresser à M. PACAUD.

A LOUER.

BEAUX APPARTEMENTS

COMPLETS.

AU REZ-DE-CHAUSSÉE ET AU 1^{er},

avec jacobines, remise, écurie,
cave, jardin, etc.

Le tout situé en rue du Rivage,

Près de l'hôtel Peillon.

VUE SUPERBE.

S'adresser à M. PITRE, brasseur.

MAISON

A VENDRE,

Située dans un des beaux Quartiers de
la ville de Roanne.

Elle est réparée à neuf et toute louée.

Elle sera cédée à 5 p. 100 du
revenu net.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON A VENDRE,

SITUÉE A ROANNE,

Rue du Jardin Botanique, derrière le
Collège,

Appartenant à madame Claudine Perroux,
veuve COGNARD, décédé cordonnier.

Cette maison est louée à 5 locataires.

S'adresser à ladite veuve, ou au sieur
LAMBLOT fils, ancien huissier, place St-
Etienne — On donnera des facilités aux
acquéreurs.

INJECTIONS DE THEZET

Contre les écoulements récents ou chroniques et
contre les fleurs blanches.

Guérison en 5 ou 6 jours de traitement, sou-
vent plus tôt, rarement plus tard.

Dépôt à Roanne, chez M. ROUBAUD, phar-
macien, rue Nationale, 98.

DENTISTS

M. BOURNICHON,

CH.-DENTISTE,

Partira de Roanne dans quelques jours.

Rue Nationale, 70.

A VENDRE

EN GROS, PAR LOTS, OU EN DÉTAIL,
AU GRÉ DES ACQUÉREURS,

UNE PROPRIÉTÉ,

Appartenant à M. DE CONTENSON,
située sur la commune de Lentigny, canton de
Roanne, dont la superficie est de 60 hectares.

Cette propriété se compose d'une maison de
maître, d'habitation de vigneron et fermiers; de
granges, écuries, caves, greniers, cellier, cu-
vages, cuves et pressoir, cours, jardin, aisances
et dépendances, de l'étendue d'environ 50 ares;
De 10 hectares 88 ares de Prés de bonne nature
et suffisamment arrosés;

De 41 hectares de bonnes Terres labourables,
d'environ 4 hectares de vignes; d'un petit Etang,
de la contenance de 55 ares; d'un Bois taillis ayant
3 hectares 60 ares, et enfin d'un hectare 34 ares
de Pâturage, la majeure partie des fonds est ré-
unie autour des bâtiments.

S'adresser pour les renseignements, ou même
pour traiter, à M. BAYON-CHERMETTE, propriétaire
à Lentigny, sur la route de Roanne à Clermont,
fondé de pouvoir de M. Contenson. On donnera
toutes sûretés et de grandes facilités aux acqué-
reurs.

M. GIBOUDAU,

RUE TRAVERSIÈRE, N° 20,

A ROANNE,

Donne toujours ses leçons théoriques et
pratiques de Tenue de Livres.

Sa longue expérience de Teneur de
livres, dans la Banque, dans le Com-
merce, dans les Finances, et sa méthod-
d'enseignement, justifiée par les nom-
breux élèves qu'il a formés, font de lui
un professeur de comptabilité tout spécial.
Prix fixé pour le Cours ou par cachet.

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

L'ESSENCE CONCENTRÉE DE SALSEPAREILLE DE
Camuset est le dépuratif le plus efficace pour la
guérison des Maladies secrètes, Affections cuta-
nées, Douleurs de goutte.

Prix : 5 francs le flacon; 10 francs la bouteille.

Les Injections infaillibles du docteur LUPPI, pré-
parées par CAMUSET, guérissent en quelques jours
les Ecoulements (voir le prospectus).

Dépôt à Roanne, chez M. ROUBAUD, phar-
macien, rue Nationale, 98.

On demande un APPRENTI pour l'im-
primerie du journal.

CHORGNON PÈRE,

Imprimeur,

Fait tout ce qui concerne sa partie :
Affiches, circulaires, prospectus, factures;
cartes d'adresse, lettres de funérailles et
de faire part, tableaux, etc; — le tout à
des prix très-modérés.

Il se charge aussi de tous ouvrages en
lithographie.

Place du marché, Bureau du Nouvel
Echo de la Loire.

MERCURIALES DES HALLES DE ROANNE.

Dernier marché.

NATURE DES DENRÉES.	PRIX.
Froment, 1 ^{re} qualité, le double décal.	3 40
2 ^e qualité.	2 75
Seigle, 1 ^{re} qualité.	1 85
2 ^e qualité.	1 70
Orge.	1 60
Avoine.	1 00
Fèves.	2 40

ROANNE, IMPRIMERIE CHORGNON.

Supplément n° 1, publication de la signature Chorgnon.
Roanne, le 18 que 1850